

dignité : « Pour terminer les différends qui sont intervenus entre le sieur abbé de Queylus, et le vénérable supérieur des Jésuites de la maison de Québec, tous deux nos grands vicaires... », dit le prélat. M. de Queylus arrive au Canada comme vicaire général de l'archevêque de Rouen : le supérieur des Jésuites s'efface, et, tout en restant grand vicaire, cesse d'en exercer les fonctions, pour se conformer soit à la teneur de ses lettres, soit à la pratique bien connue de la Compagnie de Jésus.

Il nous semble d'ailleurs évident pour toutes les circonstances des faits, et surtout par la surprise que manifesta l'archevêque de Rouen lorsqu'il apprit la tournure des événements au Canada, que le vicaire général avait reçu instruction d'user des plus grands ménagements à l'égard des Pères Jésuites, et de ne rien changer au gouvernement de la région de Québec. C'était bien aussi sa première résolution : « M. de Queylus répondit qu'il n'avait point intention d'exercer ses pouvoirs à Québec, et qu'il se bornerait à l'île de Montréal, où il allait faire sa résidence (1). »

On sait ce qui arriva : M. de Queylus, qui se proposait tout d'abord de n'exercer ses pouvoirs qu'à Montréal, changea de disposition, prit en main le gouvernement spirituel de toute la Nouvelle-France, nomma M. Souart curé de Montréal (2), et s'installa lui-même curé de Québec à la place de ceux qui en exerçaient les fonctions depuis un quart de siècle. Comme il était facile de le prévoir, mille difficultés surgirent entre lui et les Jésuites (3) : et il fallut que l'année suivante l'archevêque de Rouen intervint « pour terminer les différends des grands vicaires du Canada. »

Nous citerons tout entière la lettre qu'il écrivit à cette occasion : elle respire une grande sagesse, et un ardent désir de procurer le bien de l'Église de la Nouvelle-France :

« François, par permission divine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction. Pour terminer les différends qui sont intervenus entre le sieur abbé de Queylus et le vénérable supérieur des Jésuites de

(1) *Histoire de la colonie française en Canada*, t. II, p. 282.

(2) « Dès le 12 août, le P. Pijart signait son dernier acte comme desservant de la cure de Montréal, et M. Sonart était installé à sa place. » (Archives du Séminaire de Québec, Papiers de M. Beaudet).

(3) *Journal des Jésuites*, passim.